



# REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

## Région de Sédhiou

oooooo/oooooo//oooooo

Département de Bounkiling

oooooo/oooooo//oooooo

Arrondissement de Bona

## **COMMUNE DE BONA**

### **PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT (PTI)**

**(2021 – 2022 - 2023)**

Août 2020

## SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE BONA .....</b>	<b>4</b>
1.1. Le milieu physique .....	4
1.1.1. La situation géographique .....	4
1.1.2. Reliefs et sols .....	5
1.1.3. Le climat.....	5
<b>1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie.....</b>	<b>5</b>
1.1.5. La pluviométrie .....	5
1.1.6. La végétation et la faune.....	5
<b>1.2. Le milieu humain .....</b>	<b>6</b>
<b>1.2.1. L'historique du peuplement.....</b>	<b>6</b>
<b>1.2.2. La répartition de la population .....</b>	<b>7</b>
<b>1.2.3. L'état et la dynamique de la population .....</b>	<b>7</b>
<b>II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....</b>	<b>8</b>
2.1. La Vision de Développement .....	8
2.2. Les axes stratégiques du développement.....	8
<b>III. ACTIONS RETENUES.....</b>	<b>8</b>

## INTRODUCTION

Le Sénégal est un des rares pays en Afrique de l'Ouest ayant connu un processus de décentralisation tout azimut avant les indépendances, avec la création en 1872 des Communes de Gorée et de Saint-Louis. La volonté des gouvernants sénégalais de mettre en place des politiques de décentralisation fiables se confirme davantage avec la publication d'un premier Code de l'Administration Communale dès 1966, la création des Communautés rurales en 1972, l'introduction du contrôle juridictionnel a posteriori et de la régionalisation en 1996.

Dans le souci de rendre davantage plus efficace et efficiente la gouvernance territoriale, les nouvelles autorités sénégalaises se sont engagées, à partir de 2013, dans une nouvelle réforme appelée Acte III de la décentralisation. Ainsi, par l'Acte III de la décentralisation, il s'agit d'une part, « **de préparer un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques et des offres de services publics** » et d'autre part, « **d'Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022** ».

La mise œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau Code Général des Collectivités territoriales à travers la **loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013** qui abroge et remplace les lois **n° 96-06 et 96-07**. L'article premier du Code d'annoncer que «  **dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire, les collectivités territoriales de la République sont le Département et la Commune**  ».

Les Communes et les Départements, seuls ordres de collectivités territoriales, ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. L'accomplissement d'une telle mission passe par l'élaboration et la mise en œuvre de :

- ✓ Plans Départementaux de Développement (PDD) ; et
- ✓ Plans de Développement Communal (PDC).

Ces documents ont l'avantage d'identifier les besoins prioritaires des collectivités territoriales, dans tous les domaines d'activités (économique, social, culturel, environnemental, etc.) et de procéder à leur planification dans le temps et dans l'espace.

C'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), dans sa mission d'appui technique aux collectivités territoriales, en collaboration avec le PNDL<sup>1</sup> comme partenaire financier, a coordonné techniquement, en 2017, l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Bona.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC, fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les

---

<sup>1</sup> Programme National de Développement Local

nouvelles priorités de la Commune. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

## I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE BONA

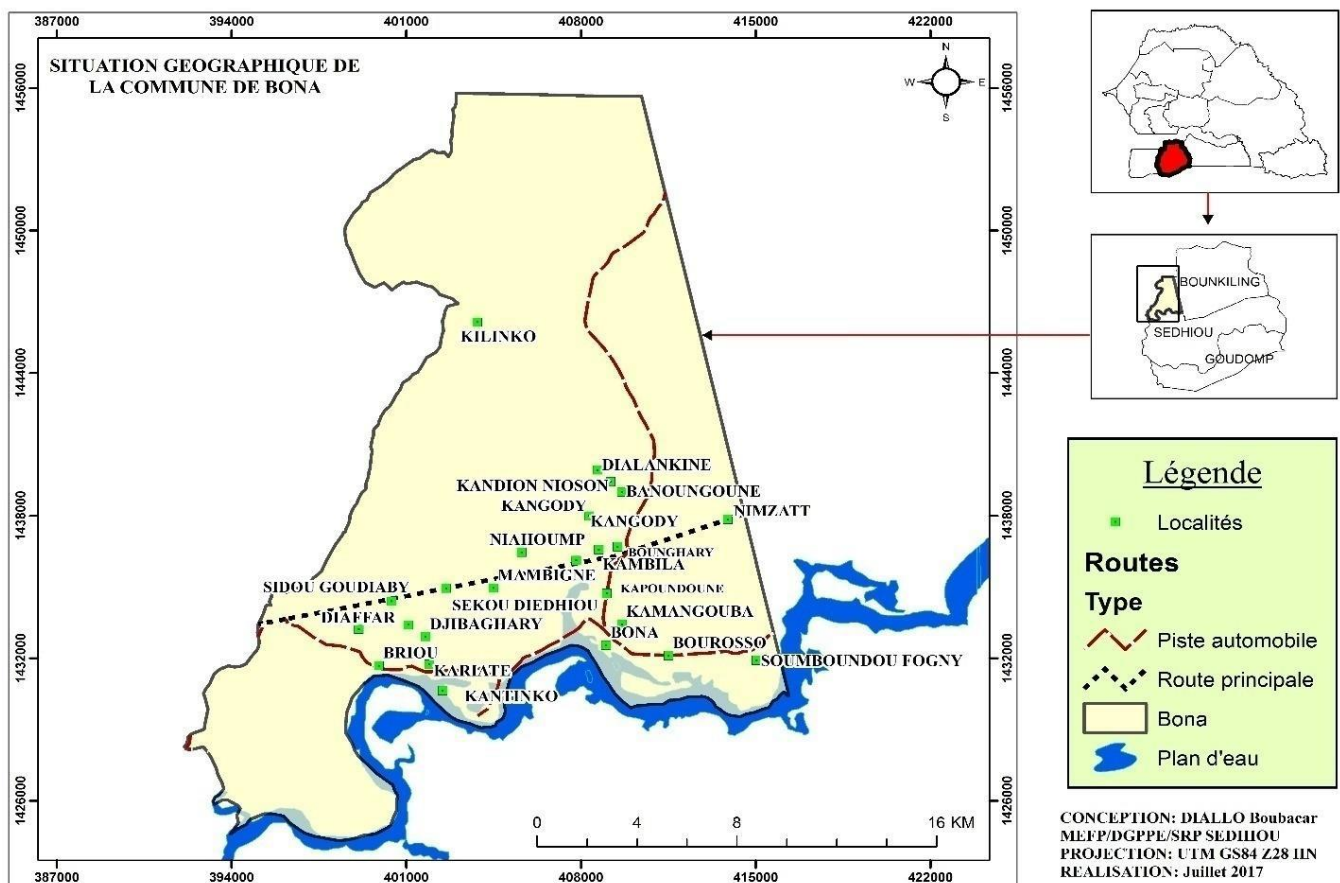
### 1.1. Le milieu physique

#### 1.1.1. La situation géographique

La Commune de Bona se situe à l'ouest du département de Bounkiling dans la région de Sédhiou. Elle couvre une superficie de 150 km<sup>2</sup>. Le chef-lieu de la Commune se situe à 3 km à l'Est de la Route Nationale n°4 à partir du village de Boughary, à 19 km de son chef-lieu de département et à 68 km de sa capitale régionale. Chef-lieu d'arrondissement, Bona est devenue commune de plein exercice à la faveur de « l'acte 3 » de la décentralisation qui consacre la communalisation intégrale et compte officiellement vingt-sept (27) villages. Elle est limitée :

- ✚ au Nord par la République de Gambie ;
- ✚ au Sud par le fleuve Soungrougou ;
- ✚ à l'Est par la Commune de Inor ;
- ✚ et à l'Ouest par la commune de Diacounda.

Sa position géographique lui offre d'énormes potentialités en termes d'échange et d'intégration sous régionale, du fait de sa proximité avec la RN4 et le partage de frontière avec la Gambie.



### **1.1.2. Reliefs et sols**

Le relief de la Commune est principalement constitué de plateau et de bas-fonds parsemés de quelques collines en bordure de l'affluent Soungrougou. Les sols de type ferrallitique sur le plateau, hydro morphes et salins dans les bas-fonds et les vallées.

- **Les sols ferrallitiques** : ces types de sol ont une faible capacité de rétention des eaux pluviales (très sensibles à l'érosion hydrique). On les retrouve dans toute la commune et particulièrement dans la Zone Bapicoum-Niosson où il constitue le seul type de sol. Ils sont aptes à la culture du maïs, du mil, du sorgho et du fonio. Cependant, l'utilisation d'intrants constitue un facteur essentiel pour permettre l'amélioration de leur structure et d'augmenter les rendements.
- **Les sols Hydromorphes** : ces sols présentent une structure argileuse à sablo-argileuse avec une faible teneur en sel. Ils sont présents dans les Zones de Niosson 1 et Djiragone, plus précisément les villages sur le long du Soungrougou (Bona, Briou, Soumboundou, Kariatte, Kantinko...). Du fait de leur fertilité naturelle, les sols hydromorphes sont le domaine par excellence de la riziculture pluviale.

### **1.1.3. Le climat**

Le climat est passé du type guinéen sec et humide qui caractérisait jadis la zone, au type soudano-sahélien, chaud et sec. On note la présence d'une saison sèche (Novembre - Mai) et une saison pluvieuse (Juin à octobre). En ce qui concerne les vents, on en dénombre deux :

- La Mousson qui souffle d'Ouest à l'Est (saison sèche) et d'Est à l'Ouest (hivernage) ;
- L'Alizé côtier qui souffle du Sud au Nord.

### **1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie**

Il existe un seul cours d'eau dans la Commune de Bona, l'affluent de la Casamance, le Soungrougou. On note aussi la présence de marigots et marres temporaires dans les bas-fonds. La profondeur de la nappe phréatique varie entre 8 et 18 mètres tandis que celle du miocène se situe entre 30 et 40 mètres et le maestrichtien à partir de 50 mètres.

### **1.1.5. La pluviométrie**

Durant la campagne 2019 / 2020 la station pluviométrique de Bona a enregistré 787 mm d'eau de pluie pour 46 jours pluvieux. La Commune se situe entre les isohyètes 1.200 et 1.500 mm.

### **1.1.6. La végétation et la faune**

La végétation arborée est essentiellement composée de kads, de fromagers, de palmiers à huile, de baobab, de néré, de madds, de Solom, de rôniers, et d'anacardiens. Le tableau ci dessous fait état des espèces végétales existantes et leur nom scientifique.

<b>Espèces végétales</b>	<b>Noms scientifiques</b>
Kads	Acacia Albida
Fromager	Ceibapentandra
Palmier à huile	Eleais Guineensis
Baobab	Adansonia Digita
Néré	Parkiabiglobosa
Solom	Saba sénégalensis
Rônier	Diallium guineensis
Anacardier	Boraus aethiopum
Madd	Saba senegalensis

**Source** : Secteur des Eaux et Forêts (Bona)

La commune ne dispose pas de forêt classée; cependant, elle a des Aires Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC<sup>2</sup>). Le tapis herbacé est bien fourni dans la prairie Nord de la Commune. Malgré cette richesse forestière, les ressources ont tendance à disparaître du fait de l'exploitation abusive par l'homme. Cette dégradation est la résultante d'une absence de contrôle des services forestiers dans la zone.

La faune est composée de quelques espèces telles que la biche, le phacochère, le lapin, la perdrix, la pintade et l'hyène. La population faunique est de plus en plus rare du fait de la dégradation du couvert végétal qui constitue le cadre de vie de ces dernières.

## **1.2. Le milieu humain**

### **1.2.1. L'historique du peuplement**

Le peuplement de la commune s'est fait par province, ce qui aujourd'hui, explique le nom que portent chacune des zones de la commune.

- **Djiragone** vient du nom de l'ancien chef Baïnouk de la province appelé **ARAGO**. Elle était habitée en premier par les Baïnouk. Ceux-ci étaient confinés le long de la rive droite du fleuve Casamance et du bas-Soungrougou jusqu'au début du XIXe siècle qui voit l'arrivée des envahisseurs diola et manding. A partir du milieu du XIXe siècle, les Baïnouk, à la suite des harcèlements Diolas au Nord et à l'Ouest et des Mandings, à l'Est et au Sud, étaient réduits numériquement et affaiblis politiquement. C'est ainsi que, la province de Djiragone tomba sous le contrôle des Diolas qui aujourd'hui constitue l'écrasante majorité.
- **Le Niosson** est la province fondée par le chef diola du nom de Adjani SANE, père de ASSAKITA SANE plus connu par les populations. Venue de l'ouest de la Casamance à la recherche de rizières, la famille de Adiany SANE aurait annexée cette province à la suite de rudes batailles contre les Baïnouk. Le Niosson comme les autres provinces diola qui se caractérise par une fédération de villages et par une autonomie villageoise voit cette liberté autonomiste remise en cause

<sup>2</sup> Ce sont des zones (terrestres ou maritimes) à valeur culturelle, protégées, avec des spécificités différentes. En effet, il y a des APAC qui servent d'habitat à des totems, de lieux de cérémonies rituelles, de pharmacopée... Ce sont ces APAC qui servent de bois sacré lors des cérémonies de « Boukouté »

par la soumission à l'autorité d'un pouvoir central qui initie un système de taxation inconnu jadis au pays Diola avec l'arrivée des colonisateurs au XIXe siècle.

- **Le Bapicoum** est la province de Salla BADJI, qui a conquis ce territoire appartenant, jadis au chef Baïnounk du village de Gombole. L'insoumission du chef Baïnounk explique l'appel que Salla BADJI a lancé au chef manding Fodé Kaba DOUMBOUYA pour venir à bout de la résistance des Baïnounk.

### 1.2.2. La répartition de la population

La population est principalement composée de Diolas (82,0 %), de Mandingues (9,0 %), de Peulhs (4,5 %) et autres (4,5 %). La principale religion est l'islam (98,4 %) mais on y trouve aussi des chrétiens (1,6 %). La population à majorité Diolas est très attachée aux cultes ancestraux. En effet, des cérémonies « Boukouté » sont organisées chaque année. Ce sont des cérémonies de circoncision qui se font dans les bois sacrés. La finalité est d'apprendre aux initiés leur culture, les choses de la vie (renforcer leur éducation pour les préparer à la vie en société).

Zones	Nombre de concessions	Nombre de ménages	Hommes	Femmes	Population
<b>Zone Djiragone</b>	136	218	1163	1079	2242
<b>Zone Niosson 1</b>	240	349	2202	2064	4266
<b>Zone Bapicoum-Niosson</b>	164	217	1158	1167	2325
<b>Total Bona</b>	<b>540</b>	<b>784</b>	<b>4525</b>	<b>4309</b>	<b>8 834</b>

**Source:** RGPFAE 2013

### 1.2.3. L'état et la dynamique de la population

Compte tenu des réalités culturelles, le Diola est attaché à sa terre d'origine. De ce fait, les aspects migratoires ont connu un nouvel essor dans la commune avec l'avènement du conflit casamançais, accentués par les effets des changements climatiques. En effet, le manque de sécurité et la dégradation de l'environnement ont abouti à la perte des terres qui constituent la principale richesse de ces populations. Ceci a entraîné le déplacement de la population jeune; et des femmes vers les grands centres urbains tels que Dakar, Thiès, mais aussi dans la sous région (Gambie) et depuis quelques années vers l'Europe (avec le phénomène de l'émigration clandestine) à la recherche d'un emploi. Par ailleurs, on note la migration temporelle des élèves et surtout des jeunes filles qui, pendant les grandes vacances, se rendent dans les grands centres pour exercer de petits métiers pour mieux préparer les rentrées scolaires ou en appui à leurs familles respectives. Les effets de ces mouvements migratoires se font ressentir de plus en plus par le vieillissement de la main d'oeuvre qui est un problème qui a été souligné lors des diagnostics zonaux. Ainsi, la promotion de la jeunesse devient un défi majeur dans le cadre du développement de la commune de Bona.

## **II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **2.1. La Vision de Développement**

La commune de Bona regorge d'énormes potentiels naturels, cependant, son économie peine à décoller. En effet, à l'issu du diagnostic qui a été réalisé, il en ressort que l'Agriculture qui constitue le secteur phare est confronté à un certain nombre de contraintes. Par ailleurs, la commune fait face à d'énormes difficultés et cela par ordre de priorité dans les secteurs de l'éducation, du transport, la santé, l'hydraulique, l'assainissement, l'énergie, du commerce, des télécommunications, de l'artisanat... Ainsi, les options de développement retenues sont :

- ✓ La promotion des secteurs d'activités économiques ;
- ✓ La préservation des Ressources Naturelles et l'adaptation aux effets de changement climatique ;
- ✓ La formation de Ressources Humaines de qualité ;
- ✓ La promotion de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base qualité ;
- ✓ Le renforcement de capacité des acteurs économiques locaux ;
- ✓ Promotion du partenariat et de la coopération décentralisée.

Par conséquent, partant des potentialités et contraintes du développement socio-économique de la commune, la vision qui en découle est : « ***L'Agriculture, pilier de l'émergence socio-économique de la commune de Bona, horizon 2027*** »

L'opérationnalisation de cette vision repose sur trois axes. Les actions retenues dans les différents axes offriront aux populations les conditions d'un développement économique et socioculturel durable.

### **2.2. Les axes stratégiques de développement**

**AXE 1** : Asseoir les bases du Développement sur la promotion et la Modernisation de l'Agriculture

**AXE 2** : Promouvoir le capital humain et la Gestion Durable des Ressources Naturelles

**AXE 3** : Développer la Bonne Gouvernance, le Partenariat et la Coopération décentralisée

## **III. ACTIONS RETENUES**



DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
<b>Secteurs sociaux</b>						
SANTE	Clôturer 3 postes de Santé	Bona; Djiragone; Soumboundou Fogny	3 000	3 000	3 000	9 000
	Doter en Equipements sanitaires	Bona; Djiragone; Soumboundou Fogny ; Kilinko	2 500	2 000		4 500
	Doter en Equipements la Mutuelle de Santé	Bona	500	1 000	500	2 000
EDUCATION & FORMATION PROFESSIONNELLE	Réaliser 13 murs de clôture	Boughary; Djiragone 2; Kambila; Niahoump; Kapoundoune; Bona; Soumboundou Fogny; Djibaghary; Katinko; Briou; Mambigné; Kilinko; Kamangouba	25 000	25 000	25 000	75 000
	Construire 2 salles de classe	Banoungoune, Nimzatt		8 000	8 000	16 000
	former les agents des établissements scolaires en informatique	Bona	1 000	1 000	1 000	3 000
HYDRAULIQUE	réaliser un réseau d'Adduction d'eau pour 150 ménages par zone (450)	Zone Niosson 1, Niosson Bapicoum, Djiragone	10 000	10 000	10 000	30 000
	Foncer un forage	Soumboundou Fogny (Brosso ; Kamangouba ; Bissary ; Bissary Soumboundou)		120 000	1 800	121 800
ASSAINISSEMENT	Réaliser 450 latrines améliorées dans les ménages (150 latrines par zone);	commune	37 500	37 500	37 500	112 500

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	Réaliser 10 édicules publics	Soumboundou Fogny ; Kapoundoune ; Bona ; Boughary ; Niahoump ; Mambigné ; Kariatte ; Djibaghary ; Briou ; Case des Tout- petits (Bona)	18 000	13 500	13 500	45 000
	développer les techniques de lutte contre le ruissellement des eaux pluviales	les trois zones	5 000	10 000	10 000	25 000
Jeunesse; Femme & Sport	Aménager le terrain municipal	Bona	30 000			30 000
	Doter en Equipements le centre polyvalent	Kapoundoune		10 000		10 000
	Construire et Equiper 3 Foyers de jeunes	1 par zone (Djiragone, Niosson1 et Niosson- Bapicoum)	30 000	30 000	30 000	90 000
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	Lotissement d'un village	Bona	10 000			10 000
	Aménagement d'une pépinière végétale communautaire	Kapoundoune;	16 000			16 000
	Equipement des Comités de lutte contre les feux de brousse et de surveillance des ressources naturelles	Zones (Djiragone, Niosson1 et Niosson-Bapicoum),	4 600	3 000	3 000	10 600
	gestion des ordures ménagères (collecte; évacuation (20 ânes et 20 charrettes) ; stockage; tri ; recyclage)	commune	24 440	19 440	19 440	63 320

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	renforcement et conservation de la biodiversité	les 3 zones (Djiragone, Niosson1 et Niosson-Bapicoum)	3 000	3 000	3 000	9 000
Electrification	électrifier les villages	Nimzatt ; Kambila ; Kapoundoune ; Mambigné ; Kangody ; Briou ; Djiragone 2 et Sidou Goudiaby	100 000	50 000	50 000	200 000
<b>Sous-total Secteurs sociaux</b>			<b>320 540</b>	<b>346 440</b>	<b>215 740</b>	<b>882 720</b>
<b>Secteurs économiques</b>						
AGRICULTURE	Aménager et équiper 5 blocs maraichers	Briou ; Boughary, Kapoundoune ; Djiragone 2 ; Kantinko	32 000	32 000	16 000	80 000
	réhabiliter 7 blocs maraichers	Soumboundou Fogny ; Brosso ; Kamangouba ; Mambigné ; Diaffar et Djibaghary	27 000	27 000	9 000	63 000
	Acheter un tracteur communautaire	commune		30 000		30 000
ELEVAGE	Construire et équiper 3 étables et 3 poulaillers modernes	1 étable et 1 poulailler par Zone (Niosson 1 ; Niosson-Bapicoum ; Djiragone)	21 565	21565	21565	64 695
	Installer une Unité de transformation de lait	Bona			50000	50 000
	construire une fourrière communale	Bona	15 000			15 000
	aménager trois sites d'apiculture	trois zones	3 000	3000	3000	9 000
PECHE & AQUACULTURE	Construire de 4 étangs	Bona	3 800			3 800

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	Construire 12 cages flottantes	Briou ; Kantinko ; Mambigné	18 000	18000	18000	54 000
	identifier et aménager des zones de reproduction	Zone de Niosson à Djiragone	5 000			5 000
	équiper en matériels de surveillance de pêche	Zone de Niosson à Djiragone	3 500	100	100	3 700
FORESTERIE	Renforcer les capacités des APAC (Aires de Patrimoine Autochtones Communautaires)	Oulolo (Kapoundoune), BADALA (Bona), KOUREL (Djiragone)	9 000	9000	9000	27 000
<b>Sous-total Secteurs économiques</b>			<b>137 865</b>	<b>140 665</b>	<b>126 665</b>	<b>405 195</b>
<b>Secteurs d'appui à la production</b>						
COMMERCE ET ARTISANAT	Construire de 12 souks	Boughary	28 000	28 000	28 000	84 000
	Organiser une foire communale	Bona	5 000	5 000	5 000	15 000
CULTURE ET ECOTOURISME	Organiser un festival de rythmes et danses traditionnels	Bona, espace communal		10 000		10 000
	Equiper le campement villageois	commune	3 000			3 000
	revaloriser des sites et vestiges historiques	commune	6 000			6 000
	Doter en équipements les groupes musicaux locaux	commune	4 000	4 000	4 000	12 000
TRANSPORT ET COMMUNICATION	Construire 28 km de pistes latéritiques	Djibaghary-RN4 (4 km) ; Kariatte-RN4 (4 km) ; Briou-Antenne Kamoghone (4 km); Soumboundou-Nimzatt (6 km) ; Boughary-	280 000	280 000	280 000	840 000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
		Kilinko (10 km)				
	Installer et équiper une Radio Communautaire	Bona	12 000	3 000	3 000	18 000
<b>Sous-total Secteurs d'appui à la production</b>			<b>338 000</b>	<b>330 000</b>	<b>320 000</b>	<b>988 000</b>
<b>Gouvernance</b>						
	moderniser le bureau d'état civil	Bona		6 000	7 000	13 000
	former les agents de l'état civil	Bona			2 500	2 500
	former les élus et les acteurs sur le foncier ; la passation des marchés ; mobilisation des ressources fiscales locales	Bona	6 000	6 000	6 000	12 000
	mettre en place une base de données sur les niches de recettes	Bona	2 000	500	500	1 000
	promouvoir le dialogue transfrontalier	Bona	4 000	4 000	4 000	8 000
	renforcer les capacités des commissions thématiques du conseil municipal	Bona	1 500		1 500	1 500
<b>Sous-total Gouvernance</b>			<b>13 500</b>	<b>16 500</b>	<b>21 500</b>	<b>38 000</b>
<b>Total PTI</b>			<b>809 905</b>	<b>833 605</b>	<b>683 905</b>	<b>2 313 915</b>

Le coût total du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Bona est de **deux milliards trois cent treize millions neuf cent quinze mille (2.313.915.000) francs CFA.**